



DEPARTEMENT
de la
HAUTE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance ordinaire du 09 juin 2023



REF : 2023 / 045

Nombre effectif et légal
des Membres du Conseil
Municipal : 23

L'an deux mil vingt-trois, le 09 du mois de juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la ville de JOINVILLE, assemblé en son lieu ordinaire - salle du Conseil Municipal en Mairie -, sous la présidence de M. Bertrand OLLIVIER, Maire, pour la tenue de la session ordinaire, en suite de la convocation faite par M. le Maire de ladite ville le 02 juin 2023.

Nombre des Membres en
exercice : 23

Présents : M. OLLIVIER - Mme JEAN DIT PANNEL - M. LAMBERT - Mme DI TULLIO - M. FLEURIGEON - M. BOZETTI - Mme HERAULT - M. MULLER - Mme FION - M. ROZE - Mme HUMBLOT - M. NIVELAIS - Mme ROBERT - M. TAILLANDIER - M. VIALANEIX - M. LEGENDRE - M. NEVEU - Mme PRATBERNON - M. MATTERA - Mme PATIN.

Nombre des Membres
présents à la séance : 19

Nombre des votants
(présents + pouvoirs) : 22

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer

Absents excusés :

Mme MARQUELET avait donné pouvoir à Mme HERAULT
Mme FION avait donné pouvoir à Mme HUMBLOT
Mme ROBERT avait donné pouvoir à M. CHOMPRET
M. VIALANEIX

Absents : NEANT

Madame HERAULT et Monsieur MATTERA ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaires de séance qu'ils ont acceptées.

OBJET : TRAVAUX DE RESTAURATION DES BARRIÈRES EN FER FORGÉ RUE PHILIPPE LEBON

Monsieur le Maire explique que dans le cadre Petites Villes de Demain, et avec le passage de la commission du jury régional de Villes et Villages fleuris le 11 juillet 2023, des observations avaient été formulées sur l'état des ferronneries le long de la Rue Philippe Lebon.

Les barrières en fer forgé le long de l'ancienne voie ferrée, rue Philippe Lebon sont en très mauvais état. La rouille s'est installée, ce qui n'est pas esthétique, et peut poser des difficultés au niveau de la sécurité.

L'Entreprise à But d'Emploi LES COMPTOIRS a été sollicitée pour un devis dans le cadre de leur nouvelle activité, il est proposé de les faire travailler.

Le montant du devis prestation de décapage de rouille, fourniture et mise en peinture des barrières s'élève à 3 530.76 € HT (4 236.91 € TTC).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- ⊙ **D'approuver** la présente opération,
- ⊙ **D'autoriser M. le Maire** à signer tout document afférent à cette opération.

Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire de JOINVILLE, Bertrand OLLIVIER

